

# Demande d'examen au cas par cas préaiable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 19/07/2013

Dossier complet le 28107/2012

N° d'enregistrement F09113 P0235

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un parc de stationnement pour vehicules particuliers et véhicules de transports en commun (bus et cars) à Nîmes

# 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAT Société d'Aménagement des Territoires

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale M. Antoine COTILLON Directeur Général

RCS / SIRET

338 571 904 000 30 Forme juridique

SAEM

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seulis et critères de la rubrique

An Le projet comprend notamment une aire de stationnement ouverte au public supérieure à 100 unités

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la réalisation d'une aire de stationnement de deux natures :

- une partie publique pour le stationnement de véhicules légers
- une partie privée pour le stationnement de bus et cars

### 4.2 Objectifs du projet

L'évolution de l'opération de ZAC Georges Besse 2 conduit à la nécessité de réaliser une aire de stationnement destinée aux véhicules des usagers de cette zone d'activités afin de palier au déficit de places actuel et d'en améliorer le fonctionnement général. Par ailleurs, Nîmes Métropole souhaite aménager en mitoyenneté de ce premier parking une aire destinée à la régulation et au stationnement de bus et cars afin de désengorger le secteur de la gare routière.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4:3.1 dans sa phase de réalisation

Ces deux aires de stationnement seront réalisée chacune en deux phases :

- parking véhicules légers : phase 1 : 100 places; phase 2 : 150 places
- parking bus : phase 1 : 25 places; phase 2 : 25 places

Certains équipements seront communs aux deux secteurs : accès, bassins de rétentions ....

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

→ Accès contrôlé du parc Bus

L'aire de rotation pour les bus sera clôturée et un contrôle d'accès sera réalisé en entrée et en sortie de la zone.

Un portillon permettra de sortir à pied de la zone Bus sans ouvrir le portail.

Un portail coulissant commandé par un système de double boucle permettra l'entrée et la sortie de l'aire de rotation Bus.

Un digicode ou une télécommande peut être envisagée pour l'accès aux véhicules légers pour l'entretien de la zone Bus. Une ouverture manuelle sera prévue en cas de panne électrique.

→ Mise en place de portique entrée parking Véhicule Léger

Les espaces de stationnement pour les véhicules légers seront sécurisés par un portique présent à chaque accès dont un amovible pour l'entretien.

Les espaces verts seront protégés des aires de stationnement des véhicules légers par des barrières et une haie végétale.

La décision de l'autorité administrati dossier(s) d'autorisation(s).	ive de l'Etat compétente en m	natière d'environne	ment devra être jointe d	ıu(x)			
Le projet fera l'objet d'un	e demande de permis d'am	énager.					
Il fera également l'objet d'une déclaration au titre du code de l'environnement							
(art L214.1 à L214.6)							
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est	rempii					
Demande de permis d'aménager	-						
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) a	le l'opération - précis	er les unités de mesure utilis	ées			
Grandeu	rs caractéristiques		Valeur				
superficie totale des parcel	les concernées par le pr	ojet de 2.9	ha environ.				
parking surfaces imperméabilisées à	terme des deux phases	esti	mées à 1,5 ha envi	on			
-	<u> </u>						
				- 3			
				9			
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s)							
		. 40001110					
si'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	long. 4°22'13	-7"E Lat. 43°4910"	_4 "N			
Commune de Nîmes	Coordonnées géographiques'  Pour les rubriques 5° a), 6° b) e			_4 "N			
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au		t d), 8°, 10°, 18°, 28°		_4 "N			
Commune de Nîmes	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e	td), 8°, 10°, 18°, 28° Long ° '	a) et b), 32° ; 41° et 42° :				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ;	td), 8°, 10°, 18°, 28° Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; _" Lat ° ' "				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ :	td), 8°, 10°, 18°, 28° Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; _" Lat ° ' "				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ;	td), 8°, 10°, 18°, 28° Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; _" Lat ° ' "				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ;	td), 8°, 10°, 18°, 28° Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; _" Lat ° ' "				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ;	td), 8°, 10°, 18°, 28° Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; _" Lat ° ' "				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ;	td), 8°, 10°, 18°, 28° Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; _" Lat ° ' "				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à l'Ouest	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ; Communes traversées :	t d), 8°, 10°, 18°, 28° Long ° ' Long ° ' _	a) et b), 32°; 41° et 42°; "Lat° '" Lat° '"				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ; Communes traversées ; an d'une installation ou d'un ouvre	t d), 8°, 10°, 18°, 28°  Long ° '  Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; " Lat ° ' "  Coul Non				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à l'Ouest  4.7 S'agit-il d'une modification/extension	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ; Communes traversées ; en d'une installation ou d'un ouvre	t d), 8°, 10°, 18°, 28°  Long ° '  Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; " Lat ° ' "  Coul Non				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à l'Ouest  4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet de	Pour les rubriques 5° a), 6° b) en Point de départ : Point d'arrivée ; Communes traversées ; en d'une installation ou d'un ouvre puvrage a-t-il fait l'objet d'une étutorisé ?	t d), 8°, 10°, 18°, 28°  Long ° '  Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; " Lat ° ' "  Cul Non				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à l'Ouest  4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet de 4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrif-il dans un programe	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ; Communes traversées ; en d'une installation ou d'un ouvre euvrage a-t-il fatt l'objet d'une étu utorisé ? enme de travaux ?	t d), 8°, 10°, 18°, 28°  Long ° '  Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; "Lat° '' "Lat° '' Oul Non				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à l'Ouest  4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet de 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ; Communes traversées ; en d'une installation ou d'un ouvre euvrage a-t-il fatt l'objet d'une étu utorisé ? enme de travaux ?	t d), 8°, 10°, 18°, 28°  Long ° '  Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; " Lat ° ' "  Cul Non				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à l'Ouest  4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet de 4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrif-il dans un programe	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ; Communes traversées ; en d'une installation ou d'un ouvre euvrage a-t-il fatt l'objet d'une étu utorisé ? enme de travaux ?	t d), 8°, 10°, 18°, 28°  Long ° '  Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; " Lat ° ' "  Cul Non				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à l'Ouest  4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet de 4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrif-il dans un programe	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ; Communes traversées ; en d'une installation ou d'un ouvre euvrage a-t-il fatt l'objet d'une étu utorisé ? enme de travaux ?	t d), 8°, 10°, 18°, 28°  Long ° '  Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; " Lat ° ' "  Cul Non				
Commune de Nîmes entre l'autoroute A9 au sud; l'avenue du Languedoc au nord; le chemin du Mas de Boudan à l'est et un terrain privé à vocation agricole à l'Ouest  4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet de 4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrif-il dans un programe	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e Point de départ : Point d'arrivée ; Communes traversées ; en d'une installation ou d'un ouvre euvrage a-t-il fatt l'objet d'une étu utorisé ? enme de travaux ?	t d), 8°, 10°, 18°, 28°  Long ° '  Long ° '	a) et b), 32°; 41° et 42°; " Lat ° ' "  Cul Non				

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.5	ensibili	é envi	ironnementale de la zone d'implantation envisagée	15		W	
5.1 Occupation des sols		GGIM	nomementale at la zone a implantation envisagee				
Quel est l'usage actuel des so	ds sur le	lleu d	de votre projet ?				
Ce terrain appartient	à Nîme	es Mé	tropole qui a confié la réalisation de	ce p	rojet		
à la SAT dans le cadre	d'une	con	cession. Jusqu'à aujourd'hui, ce terra	in es	t inu	tilisé,	sau
ponctuellement mis à d	isposi	tion	d'un agriculteur qui le cultive et l'	entre	tient	:	
			banisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	Oul	x	Non	
mr			Ville de Nîmes. Secteur VIII AUd Fication approuvée le 28 septembre 2012	2)			
	ou les d	docurr	nents ont-ils fält l'objet d'une évaluation	Out		Nee	
environnementale?				Out	Law II	Non	100
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	, par to	us moy	yens utiles, notamment à partir des informations dispo	onibles	sur le s	ite interne	et
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		 _ <u>X</u>					
en zone de montagne ?		x					
sur le territoire d'une commune littorale ?		-X:					
dans un pare national, un pare naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un pare naturel régional ?	1	×					
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		×					

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un pian de prévention des risques natureis prévisibles cu par un pian de prévention des risques technologiques ?			PPRn prescrit non approuvé : oui PPRi approuvé le 18/02/2012 aléa inondation PPRt : prescrit non; approuvé : non
si oui, est-il prescrit ou approuvé?			
dans un site ou sur des sois pollués?		×	
dans une zone de répartition des eaux ?		26	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		*	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Qui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		<b>*</b>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		х	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines d	le l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		×	
essources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-II excédentaire en matériaux ?		No.	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si out, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		8	
Milieu naturei	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5,2 du présent formulaire ?		x	Notice d'impact réalisée dont un volet faune flore fait au printemps 2012 qui a démontré un faible intérêt écologique du site

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		ⅎ	
	Est-il concerné par des risqués technologiques ?		×	PPPRt : prescrit non; approuvé : non
Risques et nuisances	Est-Il concerné par des risques naturels ?	<u>*</u>		PRn prescrit non approuvé : oui PPRi approuvé le 18/02/2012 aléa inondation Le projet respecte le PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques	2	X *	
	sonitaires?			
Commodités				En ce qui concerne le secteur, le parking
de voisinage	Est-il source de bruit ?	гx		pour véhicules particuliers répond à un besoin de stationnement pour des
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		véhicules fréquentant déjà la zone et réduira leur rotation donc les nuisances sonores. Les bus et cars n'étant pas présents aujourd'hui augmenteront
	Engendre-t-il des odeurs ?		*	légèrement les nuisances sonores Toutefois, celles-ci seront sans commune
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	mesures avec le niveau sonore déjà existant, dû à la présence de l'autoroute limitrophe.
	Engendre-t-il des vibrations?		30	
	Est-il concerné par des vibrations ?		ж	

	Engendre-t-II des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	
Póllutions	Engendre-t-II des rejets polluants dans l'air ?		La qualité de l'air est fortement dégradée par la présence de l'autoroute limitrophe.  Les déplacements engendrés par le parking ne vont donc pas influer de façon significative sur ce paramètre
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milleu ?	- C	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	E 2	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	[x	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		k

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-eiles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oul Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesqueis :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou

qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, d'après nous le projet ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact au vu des éléments listés et justifiés ci-dessus

En outre, ce projet a fait l'objet au printemps 2012 d'une notice d'impact notamment pour étudier le volet faune flore à la période propice.

Le projet a ensuite et mis en "stand-by" et la notice d'impact n'a donc jamais été finalisée ni présentée. Puis les études d'impact ont fait l'objet de la réforme et la notice n'a donc, à la reprise du projet, pas non plus été présentée en tant que telle. Toutefois, l'étude existe et ne révèle aucun impact majeur sur l'environnement.

	8. Annexes							
8.1 Annexes obligatoires								
	Objet							
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;							
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	K A						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	ж						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x						
8	Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
	suillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les irties auxquelles elles se rattachent							
	Objet							
Ť	9. Engagement et signature							
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus x								
	Fait à Nîmes le. 19 juillet 2013							
5	gnature SAT Le Directour Général,							
	Antoine COTILLON	ı						